

**Règlement particulier du jeu de grattage
de La Française des Jeux accessible en point de vente dénommé « ASTRO »
(Applicable à compter du 6 janvier 2025)**

**Article 1
Cadre Juridique**

- 1.1. Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.
- 1.2. Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Astro » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 4 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

**Article 3
Lots**

- 3.1. Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|------------------------------------|----------------|-------------|
| 3 lots de | 25 000 € | 75 000 € |
| 8 lots de | 1 000 € | 8 000 € |
| 300 lots de | 100 € | 30 000 € |
| 45 000 lots de | 20 € | 900 000 € |
| 100 000 lots de | 10 € | 1 000 000 € |
| 158 000 lots de | 6 € | 948 000 € |
| 500 000 lots de | 4 € | 2 000 000 € |
| 602 000 lots de | 2 € | 1 204 000 € |
| 1 405 311 lots formant un total de | | 6 165 000 € |

- 3.2. Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes au sein d'un même ticket de jeu.

**Article 4
Description des jeux**

- 4.1. Il existe douze modèles de tickets différents, chacun représentant un signe astrologique. Chaque ticket comporte trois surfaces de jeu dénommées « Jeu 1 », « Jeu 2 » et jeu « Bonus ».

4.2. « Jeu 1 » et « Jeu 2 »

- 4.2.1. Les surfaces de jeu sont constituées de huit étoiles et de deux cases « Gain » sur lesquelles sont inscrites les mentions « GAIN 1 » et « GAIN 2 »
- 4.2.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable des huit étoiles sont des symboles de jeu. Il y a en tout 8 symboles de jeu à découvrir. Les symboles de jeu peuvent prendre la forme de signes astrologiques et de qualités humaines, ces dernières étant inscrites en lettres.
- 4.2.3. L'élément inscrit sous la couche grattable « GAIN 1 » est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 6 €, 10 €, 20 €, 100 €, 1 000 €, 25 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.2.4. L'élément inscrit sous la couche grattable « GAIN 2 » est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 6 €, 10 €, 20 €, 100 €, 1 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.2.3. Le joueur gratte les huit étoiles et découvre ainsi huit symboles de jeu conformément au sous-article 4.2.2.

4.2.4. « Jeu 1 »

- 4.2.4.1. Si le joueur découvre, sous la couche grattable des huit étoiles, deux symboles identiques correspondant au signe astrologique du ticket, tel que représenté sur le ticket et dans la règle du « Jeu 1 » figurant sur le ticket de jeu, le joueur remporte alors le montant indiqué sous la case « GAIN 1 ».
- 4.2.4.2. Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.2.5. « Jeu 2 »

- 4.2.5.1. Si le joueur découvre, sous la couche grattable des huit étoiles, deux qualités humaines identiques, le joueur remporte alors le montant indiqué sous la case « GAIN 2 ».
- 4.2.5.2. Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3. Jeu « Bonus »

- 4.3.1. La surface de jeu « Bonus » est représentée par une constellation sur laquelle sont inscrites la mention « BONUS » et la mention « GAIN ».
- 4.3.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la constellation sont les symboles « AIR », « FEU », « TERRE » et « EAU ».

LA FRANCAISE DES JEUX

- 4.3.3. L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « GAIN » est un montant en euros, inscrits en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 10 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.3.4. Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la constellation, deux symboles identiques à l'élément associé au signe astrologique du ticket tel que représenté dans la règle du jeu « BONUS » et tel que défini dans le tableau ci-dessous, le joueur remporte alors le montant inscrit sous la case « GAIN » associée au « BONUS » :

| ELEMENTS | TERRE | AIR | EAU | FEU |
|-------------------------------------|------------|---------|----------|------------|
| Signes astrologiques associés | Capricorne | Verseau | Poissons | Bélier |
| | Taureau | Gémeaux | Cancer | Lion |
| | Vierge | Balance | Scorpion | Sagittaire |

- 4.3.5. Le jeu « Bonus » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.4. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.
- 4.5. Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 4 novembre 2024.

Par délégation de La Présidente-Directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI